

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le dix sept septembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 51
DATE DE LA CONVOCATION	10/09/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/09/2020

OBJET :**Remboursement de frais de repas des Contrats d'Engagement Éducatif****Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD, M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN

Absent(s) :

M. Claude NEBON, M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Françoise DUSSERE, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise BERNERD , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Les Contrats d'Engagement Educatif (CEE) conclus au mois de juillet 2020 avec les animateurs de l'accueil de loisirs intercommunal prévoient la prise en charge du repas de midi compte-tenu des fonctions exercées qui nécessitent une présence continue auprès des publics accueillis.

Le prestataire en charge de la fourniture des repas n'a pas été en mesure d'honorer cette prestation du 6 au 13 juillet 2020. Les animateurs ont donc apportés leur repas. Il convient donc de les dédommager à hauteur du prix du repas qui aurait dû être supporté par la collectivité selon l'article 4 de leur contrat.

Six agents sont concernés du 6 juillet au 13 juillet inclus, soit 6 repas à 4.35 € par personne et un agent est concerné pour le repas du 13 juillet 2020.

Le coût total est donc de 37 repas à 4.35 €, soit un montant total de 160.95 €.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et des Ressources Humaines réunie le 08 septembre 2020 :

Article unique : d'autoriser le Président à effectuer le paiement de 6 repas à 4.35 € pour 6 animateurs et d'un repas à 4.35 € à 1 animateur.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 55

Le Vice-président



Jean-Baptiste AILLAUD

Transmis en Préfecture le : 28 SEP. 2020

Affiché ou publié le : 28 SEP. 2020